

Annexe : Tableau des critères de sécurité microbiologiques des mollusques bivalves vivants, échinodermes, tuniciers et gastéropodes marin vivants

Dénrées alimentaires	Microorganismes/ toxines, métabolites	Plan d'échantillonnage		Limites		Méthode d'analyse de référence (****)	Stade d'application du critère	Interprétation des résultats des analyses
		n	c	M1	M2			
Mollusques bivalves vivants échinodermes, tuniciers et gastéropodes marins vivants	Salmonelle	5	0	Absence dans 25 grammes		EN/ISO 6579	Produits mis sur le marché pendant la durée de leur conservation	Les limites indiquées s'appliquent à chaque unité d'échantillon analysée 1-E. coli dans les mollusques bivalves vivants, les échinodermes, tuniciers et gastéropodes marins vivants : - les valeurs observées sur les cinq échantillons sont (\leq) inférieurs ou égales à 230 E.coli NPP/100g de chair et de liquide intravalvaire ou - lorsque l'une de cinq valeurs observés est ($>$) supérieur à 230 NPP/100g de chair et de liquide intravalvaire tout en étant (\leq) inférieur ou égale 700 NPP/100g de chair et de liquide intravalvaire. * qualité insatisfaisante lorsque : - l'une des cinq valeurs observés est ($>$) supérieur à 700 E.coli NPP/100g de chair et de liquide intravalvaire ou - lorsqu'au moins deux des cinq valeurs observées sont ($>$) supérieur à 230 NPP/100g de chair et de liquide intravalvaire. 2- Salmonelles : * qualité satisfaisante lorsque toutes les valeurs observées indiquent l'absence de la bactérie * qualité insatisfaisante lorsque la présence de la bactérie est détectée dans une unité de l'échantillon.
	E Coli*	5**	1	230NPP***/100g de chair et de liquide intravalvaire	700 NPP***/100g de chair et de liquide intravalvaire	EN/ISO 16649-3		

n = nombre d'unités constituant l'échantillon;

c = nombre d'unités d'échantillonnage donnant des valeurs comprises entre m et M.

* E. coli est utilisée ici comme indicateur de contamination fécale.

** chaque unité d'échantillon comprend un nombre minimal d'animaux différents conformément à la norme EN/ISO6887-3.

*** NPP : nombre plus probable.

**** il ya lieu d'utiliser l'édition la plus récente de la norme.